



Compte Rendu de Réunion N°1 Commission SIG du 24 septembre 07

Membres présents :

M. DESHAIES Pascal (C.C. de la Haute Savoureuse), M. LAHSOK Gérald (C.C. du Tilleul),
M. LEGUILLON Maurice (C.C. du Pays Sous Vosgien), M. REBER Gilbert (Mairie de Grandvillars et
représentant des communes du Sud Territoire), M. CODDET Christian (Vice-président du SIAGEP).

Autres présents :

M. CODDET David (Conseil Général), M. FLEURY Jean-Louis (CAB), M. STEINER Emmanuel (C.C. Pays
Sous Vosgien), M. WICKY (C.C. Haute Savoureuse), M. RHODES Dimitri, M. RIGOULOT Stéphane, Mlle
BOUGUILA Lamina.

M. Christian CODDET se présente aux membres de la commission comme délégué au SIAGEP et
représentant de la commune de Giromagny. Le comité syndical l'a élu, lors de la réunion du 19 juin 2007, au
poste de vice-président du SIAGEP responsable du service SIG.

A ce titre il animera cette commission destinée à prendre en compte les attentes des collectivités
adhérentes au SIAGEP en matière de SIG et à permettre le développement du service. Il rappelle que cette
action a été jusqu'alors prise en charge par la commission informatique animée par Olivier MICHAUD. Ces
deux domaines n'étant pas réellement de même nature, il a semblé préférable de les traiter séparément à
l'avenir.

Après un tour de table où chacun se présente, M. Dimitri RHODES rappelle l'historique de la création
du Service SIG.

Créé à la fin des années 90, le Comité Départemental de l'Information Géographique (ci-après désigné
CDIG) a pour but de faciliter et de suivre la constitution de ressources SIG sur l'ensemble du département.

En 1999, un accord passé au sein de ce comité décidait de procéder à la création de deux SIG sur le
département du Territoire de Belfort : le premier couvrait les communes de la Communauté de
l'Agglomération Belfortaine : le second englobait le reste du Territoire de Belfort et devait être mené par le
SIAGEP avant le 31 décembre 2003.

Les autres partenaires du CDIG, comme le Conseil Général, l'AUTB, la DDE etc. finançaient par
subventions les opérations.

Au final, le SIG du SIAGEP ne verra jamais le jour, du fait d'un refus des communes d'assumer la
charge financière supplémentaire en résultant.

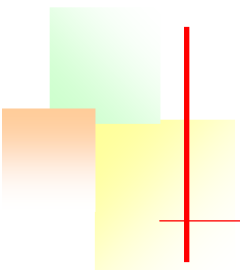
Malgré ce refus, le SIAGEP restait néanmoins engagé auprès du CDIG quant aux échéances fixées.
En se fondant sur une décision de la DGI de "scanner" les communes qui n'auraient pas fait l'objet d'une
numérisation au 31 décembre 2003, le SIAGEP proposa aux communes de réaliser l'opération en trois temps,
dans le but évident d'assurer une meilleure maîtrise des coûts :

- Numériser les plans cadastraux avant l'échéance fixée par l'Etat, pour que les collectivités locales
disposent du matériau de base nécessaire aux SIG.
- Négocier pour le compte des collectivités l'achat d'un logiciel au meilleur coût permettant de
manipuler les cartes cadastrales numériques.
- Gérer les questions de maintenance des cartes et des logiciels.

En menant ces opérations l'une après l'autre, le SIAGEP proposait au final une solution équivalente à
celle d'un SIG centralisé, tout en laissant aux collectivités locales la propriété du système et le soin de le
constituer à leur rythme.

La solution a été acceptée par 62 collectivités, dont quatre communautés de communes, agissant pour
le compte de leurs communes après avoir pris la compétence SIG : les communautés de communes du
Bassin de la Bourbeuse, de la Haute Savoureuse, du Pays Sous Vosgien et du Tilleul.

Le reste est composé de certaines communes du sud du département, agissant à titre individuel
(Banvillars, Croix, Fêche l'Eglise, Grandvillars, Lebetain, Montbouton, saint Dizier l'Eveque, Urcerey et Villars
le Sec), la communauté de communes du sud-territoire n'ayant pas souhaité s'associer à cette démarche.



MM. Jean-Louis FLEURY et David CODDET nous informent respectivement de la situation actuelle de la cellule SIG de la CAB, du Conseil Général. Ils rappellent le projet de développement d'une Base de Données Territoriale (BDT) caractérisée par la mise en place d'un système d'échange de données ; une convention entre les partenaires a été initiée lors de la phase de numérisation du cadastre. Une prochaine réunion des partenaires, qui sont l'Agence de l'Urbanisme du Territoire de Belfort, la Communauté d'Agglomération Belfortaine (CAB), le Conseil Général (CG), la Direction Départementale de l'Équipement et de l'Agriculture (DDEA), Electricité De France (EDF), Gaz de France, le Réseau de Transport de l'Électricité (RTE), le Service Départemental de l'Architecture et du Patrimoine (SDAP), le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS), la Direction Générale des Impôts (DGI) et le Syndicat Intercommunal d'Aide à la Gestion des Équipements Publics (SIAGEP), se tiendra le 23 octobre prochain pour définir les modalités de l'échange des données comme le format, la fréquence des mises à jour, etc.

La discussion s'engage sur les attentes des uns et des autres vis-à-vis de ce processus d'échange, sur ses modalités pratiques, sur le retour d'expérience acquise en matière de mise à disposition, de mise à jour et de pérennisation des données, sur les achats collectifs envisageables, ...

A la suite de cette discussion, il est convenu que le SIAGEP effectuera une nouvelle enquête auprès des adhérents concernant leurs attentes en matière de SIG et le niveau de priorité à accorder à celles-ci afin de pouvoir établir un plan d'action.

Concernant la convention de partage de données évoquée ci-dessus, les représentants des communautés de communes présentes, ainsi que M. REBER, considèrent que c'est au SIAGEP de figurer dans la convention comme centralisateur des données pour les communautés et communes adhérentes. La commission propose donc que le Président du SIAGEP, Michel GAIDOT, signe la convention établie et déjà signée par tous les autres partenaires (Convention en annexe).

La prochaine réunion de la commission est fixée au:

Mardi 20 novembre 2007 à 17H30 en salle de réunion de la Maison des communes.

Ordre du jour : Analyse du résultat du recensement des besoins des communautés de communes et des communes ; Présentation du SIG de la CAB ; Point sur les conclusions de la réunion technique du 23 octobre 07 ; Questions diverses.

